

Vie Option santé



POUR DEUX PROTECTIONS EN UNE

L'Option santé est jumelée à votre protection d'assurance vie afin de vous protéger contre les conséquences financières d'une maladie grave.

Idéale pour vous et vos proches

Le bon choix si vous souhaitez :

- accéder à votre montant d'assurance lorsque vous en avez réellement besoin;
- vous offrir les meilleurs traitements sans attendre;
- vous concentrer sur votre rétablissement sans subir le stress lié à vos finances;
- compenser la perte de salaire d'un proche désirant demeurer à vos côtés;
- payer les médicaments et traitements non couverts par le régime d'assurance de votre employeur ni le régime public de santé.

Comment ça fonctionne?

Choisissez le montant que vous recevrez, libre d'impôt, au diagnostic de l'une des maladies graves couvertes. Vous pouvez utiliser ce montant comme bon vous semble. Le solde, s'il y a lieu, est versé à vos bénéficiaires à votre décès.

Voici un exemple :

Votre assurance prévoit un montant payable au décès de 100 000 \$ et une protection Option santé de 25 000 \$.

- **Si vous n'êtes pas atteint d'une maladie grave**, vos bénéficiaires reçoivent 100 000 \$ à votre décès.
- **Si vous êtes atteint de l'une des 26 maladies graves couvertes**, vous recevez le montant de l'Option santé de 25 000 \$, libre d'impôt. Ce montant est réduit du montant payable à votre décès, qui équivaldra alors à 75 000 \$. Votre protection d'assurance vie demeure en vigueur aussi longtemps que vous le désirez.



LUMIÈRE SUR...

Des services d'accompagnement gratuits, pour vous et vos proches, sont accessibles en tout temps sur DesjardinsAssuranceVie.com/SoutienSante ou par téléphone. Vous y trouverez des ressources fiables qui vous aideront à prendre des décisions de santé éclairées, y compris :

- la consultation de médecins spécialistes réputés mondialement pour confirmer votre diagnostic, si vous en ressentez le besoin, et déterminer votre plan de traitement optimal (par Advance Medical);
- des psychologues et une équipe d'assistance médicale, 24 h/24 et 7 j/7, pour organiser les services nécessaires durant votre convalescence (par Assistel).



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

L'offre de Desjardins Assurances

DISTINCTIVE

- Économisez! La protection Option Santé vous offre deux protections en une : une assurance vie et une assurance maladies graves sur un même contrat.
- **La seule protection au pays couvrant tous les types de cancers** et plusieurs interventions cardiovasculaires¹.
- Vous profitez d'une protection d'assurance Soins de longue durée incluse dans votre contrat.

AVANTAGEUSE

- Dès le diagnostic de l'une des maladies graves couvertes, vous êtes admissible à recevoir le montant d'Option santé que vous avez choisi.

PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, rehaussez votre contrat à l'aide de protections complémentaires :

- Assurez chacun de vos enfants, y compris ceux à venir, et garantisiez leur assurabilité future.
- Protégez-vous en cas d'accident, de fracture ou de mutilation.
- Évitez de devoir payer votre prime en cas d'invalidité.

¹ En février 2018. Certains cancers sont couverts par une avance de 30 %, de 15 % ou de 1 % selon la gravité du diagnostic.

Maladies et interventions chirurgicales couvertes

Cancers et tumeurs

- Cancer (mettant la vie en danger)
- Tumeur cérébrale bénigne

Cardiovasculaires

- Accident vasculaire cérébral
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque

Neurologiques

- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Maladie du motoneurone
- Méningite purulente
- Sclérose en plaques

Organes vitaux

- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Greffe d'un organe vital
- Insuffisance rénale

Accidentelles et fonctionnelles

- Brûlures graves
- Cécité
- Coma
- Lésion cérébrale acquise
- Paralyse
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Surdité

Autres

- Anémie aplasique
 - Infection à VIH contractée au travail
- + Soins de longue durée

Recevez **15 % de votre montant total d'assurance**, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, pour certains diagnostics moins sévères. Le solde demeure disponible en cas d'une nouvelle maladie ou intervention chirurgicale.

Le seul assureur qui verse une avance dans les cas suivants²:

- Lymphome cutané sans présence de métastases
- Dermatofibrosarcome
- Carcinome in situ
- Anévrisme de l'aorte
- Implantation d'un défibrillateur cardiaque ou d'un stimulateur cardiaque
- Traitement endovasculaire d'un anévrisme ou d'une maladie de l'aorte

² En février 2018.

Protégez votre qualité de vie et celle de vos proches, peu importe ce qui arrive.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE